

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 12 Mai 2021	Séance du : Mardi 25 Mai 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-cinq mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 31	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault représentée par M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté M. Claude REVEL (Canet).

Absent(e)s : M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

02. Petites Villes de Demain – Candidature de la commune de CLERMONT L'HERAULT – Convention d'adhésion au dispositif entre la Communauté de communes du Clermontais, la ville de Clermont l'Hérault et l'Etat.

Monsieur REVEL rappelle que la présente convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage la Communauté de communes du Clermontais et la ville de Clermont l'Hérault à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

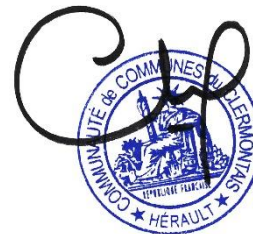
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la Convention tripartite d'adhésion au dispositif Petites villes de demain
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la Convention.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.